Motion 2953

pour la création d'une caisse maladie cantonale publique

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que la loi fédérale sur l'assurance maladie (LAMal) permet au niveau cantonal des expériences pilotes (art. 59b);
- que les coûts des primes deviennent une charge de plus en plus difficile à supporter pour les familles avec, comme conséquence, une augmentation des subsides;
- que la transparence des caisses maladie actuellement sur le marché reste très insuffisante, avec notamment des réserves colossales non justifiées,

invite le Conseil d'Etat

à évaluer la possibilité de la création d'une caisse maladie cantonale publique et à dresser un rapport sur les risques et opportunités d'une telle création.